

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°12 :

MODIFICATIONS AU TABLEAU DES
EFFECTIFS

Séance ordinaire du 6 Juillet 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 juillet 2021

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Michel MENJUCQ (à Françoise COSSECQ), Nathalie SOARES (à Philippe FARGEON), Sandrine JOVENE (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Alain GERARD), Benjamin DUGERS (à Bruno QUERE), Violette LABARCHEDE (à Armelle BARTHELEMY)

Absent :

Secrétaire : Bérengère DUPIN

DOSSIER N° 12 : MODIFICATIONS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Mathilde FERCHAUD

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs au **1^{er} Août** dans les conditions ci-dessous énoncées afin de tenir compte des besoins d'évolution des services.

FILIERE MEDICO SOCIALE

Grade	Cat	Nombre	Création/Suppression	Observation
Cadre de Santé 2eme Classe	A	1	Création	
Puéricultrice Hors Classe	A	1	Suppression	

Il est proposé de transformer le grade de Puéricultrice Hors Classe en grade de Cadre de Santé de 2^{ème} Classe afin de nommer la Directrice de La Passerelle, lauréate du Concours.

Il est proposé pour pourvoir aux besoins des structures petite enfance

Grade	Cat	Nombre	Création/Suppression	Observation
Auxiliaire de puériculture Principal de 2 ^{ème} Classe	C	4	Création	
Educateur de Jeunes Enfants	A	2	Création	

FILIERE TECHNIQUE

Grade	Cat	Nombre	Création/Suppression	Observation
Adjoint technique	C	1	Suppression	
Adjoint technique	C	6	Création	

- La création de 4 postes d'auxiliaires de puériculture permettant de remplacer les postes vacants d'agents reclassés sur des postes administratifs (Affaires funéraires, La Source, ou en attente de reclassement et placés en PPR), et un poste nouveau pour La Passerelle.
- La création d'un poste d'Educateur de Jeunes enfants pour la Passerelle, et l'ouverture d'un poste pour nommer une agente titulaire diplômée, qui occupe déjà les fonctions d'EJE, et lauréate du concours, en compensation, le grade d'Adjoint technique détenu par l'agente est supprimé
- La création de 3 postes d'Adjoints techniques : pour les besoins supplémentaires d'entretien de la Passerelle, le remplacement d'un poste vacant d'un agent en PPR à pourvoir auprès des enfants (CAP petite enfance) et un poste pour l'intégration d'une agent titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture mais non titulaire du concours (remplaçant une auxiliaire de puériculture reclassée sur un poste administratif – Assistante éco-citoyenneté).

- La création de 3 postes d'Adjoints technique pour la Direction Education, Jeunesse et Sports, nécessaires pour pallier les remplacements des agents indisponibles, limiter le recours à des agents contractuels, la précarité des contrats et le turn-over des agents.

FILIERE ADMINISTRATIVE

<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Création/Suppression</u>	<u>Observation</u>
Attaché	A	1	Création	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	C	1	Création	

- Il est proposé la création d'un grade d'Attaché, pour un poste de chargé de mission pour la Direction Education Jeunesse et Sports, chargé des projets transverses déclinés dans le projet de service «Génération alpha» notamment sur le plan de formation interne des agents de la Direction, le plan de végétalisation des écoles, les recherches de financement, le suivi du PPI... Conformément à l'article 3-3 2 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, le poste pourra être occupé par un agent contractuel, doté d'une expérience en collectivité et titulaire d'un diplôme niveau Licence ou Master.;
- Il est proposé la création d'un grade d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe, suite à la mobilité interne d'une auxiliaire de puériculture, formulant une demande de reclassement dans un grade relevant de la filière administrative, sur un poste d'agente d'accueil à La Source.

FILIERE SPORTIVE

<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Création/Suppression</u>	<u>Observation</u>
Educateur de APS	B	1	Création	Temps complet

Il est proposé :

Dans la perspective du départ prochain à la retraite d'un Educateur des Activités sportives Principal de 1ere classe, occupant les fonctions de chef de bassin, il est proposé de pourvoir à son remplacement en interne et de procéder au recrutement d'un Educateur des APS à temps complet pour la rentrée de septembre.

- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B qui pourra justifier de la possession du BEESAN (Brevet d'Educateur Sportif des Activités de la Natation) ou d'un BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport activités aquatiques et de la natation).

FILIERE POLICE

<u>GRADES</u>	<u>CAT</u>	<u>Nombre</u>	<u>Création/Suppression</u>
Gardien- Brigadier	C	2	Création
Brigadier Chef Principal	C	2	Création

- Il est proposé de créer **deux postes de policiers municipaux** afin de renforcer les effectifs du service Police Municipale. Les policiers recrutés pourront détenir le grade de gardien, brigadier, ou de Brigadier Chef Principal.

FILIERES SPORTIVE - ANIMATION – TECHNIQUE : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Poste	Cat	Nombre	Création/Suppression	Quotité
Postes d'adjoint d'animation	C	32	Création	Temps complet
Postes d'Educateur des activités physiques et sportives	B	2	Création	Temps complet
Poste d'agent polyvalent d'accueil et entretien	C	1	Création	Temps complet

L'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi 2012-347 du 12 mars 2012 prévoit que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une période maximale de 6 mois, pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Les postes suivants permettent de faire face à des besoins saisonniers :

- 32 postes d'adjoint d'animation pour les accueils de loisirs des 3-6 ans, des 6-9 ans de la Chêneraie et Jean Jaurès, et des 10-12 ans, IB 348
- 2 postes d'Educateur des activités physiques et sportives pour la piscine (MNS)
- 1 poste d'agent polyvalent d'accueil et entretien

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2313-3 ;

VU l'avis du Comité Technique du 29 juin 2021 ;

Considérant que l'ensemble des emplois ainsi créés répond aux besoins de la collectivité pour assurer la continuité et la bonne marche des services publics municipaux ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,**

Article 1 : Modifie le tableau des effectifs selon les conditions ci-exposées,

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012.

Fait et délibéré le 6 Juillet 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

47